

RAPPORT MORAL ASSEMBLEE GENERALE 2003

-Introduction de Henri Sérandour :

Mesdames les présidentes, Messieurs les présidents, chers collègues,

Chers amis et collègues délégués,

Chers invités,

Mesdames et messieurs les représentants des médias,

Mesdames, Messieurs,

J'aimerais d'abord vous souhaiter une très cordiale bienvenue, ici, à la maison du sport français, et vous remercier pour votre présence à l'occasion de ces assemblées générales.

Un certain nombre de personnalités nous rejoindront en cours d'AG, en particulier le ministre des sports, Jean François LAMOUR, dont la venue est prévue aux alentours de midi.

Nous accueillons ici des nouveaux présidents de fédérations, Jean Jacques MULOT qui succède à Alain TELLIER à l'aviron, Jean Michel PAYOT qui a pris le relais du regretté Gérard BLANDIN au vol libre, et Jean VINTZEL, administrateur du CNOSF et récemment élu à la tête de la FSCF. Par ailleurs Georges CAUSSE a été élu à la tête de la fédération européenne de Hockey sur gazon et c'est Yves RENARD qui lui succède à la tête de la fédération française.

J'aimerais, au nom du CNOSF, souhaiter à tous ces dirigeants une pleine réussite dans leur nouvelle mission.

J'aimerais aussi souligner des nominations sur le plan international : Jean François ANGLES a été élu récemment au bureau exécutif de l'ENGSO et Rosemary PAUL à la présidence de la commission jeunesse.

-Introduction à l'assemblée générale extraordinaire par Denis Masségli

Bonjour à tous et à toutes. Comme vous le savez, cette AGE a été convoquée pour procéder à une modification des statuts du CNOSF qui avaient été approuvés en AGE en Mai 2000, modification dont vous avez eu connaissance en même temps que vous était adressée la convocation et dont nous parlerons un peu plus loin.

Les statuts du CNOSF en question, ont été approuvés par le gouvernement par décret en date du 20 Mars 2003. Ceci implique que ces statuts s'appliquent de facto dès la première AG suivant leur officialisation et bien évidemment pour les deux assemblées d'aujourd'hui.

Première remarque, maintenant que les nouveaux statuts ont été approuvés, il va nous falloir procéder à la modification du règlement intérieur. C'est un dossier qui sera ouvert dans les prochaines semaines et nous devrions pouvoir mettre l'adoption du nouveau règlement à l'ordre du jour de l'AG 2004.

Deuxième remarque, certains d'entre vous auront peut-être été surpris par la nouvelle répartition des voix dont je rappelle qu'elle prend en considération le nombre de licences alors qu'elle était basée sur le nombre de clubs avec les précédents statuts. Je souhaite rappeler aussi que le terme de licences

désigne le titre qui vaut droit à participer au fonctionnement de la fédération c'est-à-dire qui intervient dans le décompte du pouvoir votatif de ses membres. Par le courrier de convocation, nous avons proposé à chaque fédération de nous faire part avant le 8 Mai d'éventuelles remarques sur les nombres sur lesquels ont été effectués les décomptes des voix. Nous avons reçu quelques demandes de rectification que nous avons prises en considération, mais dans l'ensemble, il n'y a pas eu trop de contestation. Comme c'est le nombre de licences qui prévaut dans la vie fédérale, il ne fait aucun doute que l'habitude sera très rapidement prise de faire de même pour celle du CNOSF.

Troisième remarque, les statuts prévoient à l'article 3, que les membres du CNOSF sont, entre autres, des fédérations agréées par le ministre chargé des sports, qui organisent régulièrement les activités sportives définies dans leur objet social et délivrent à cet effet des licences et des affiliations. Il est possible que certains des membres actuels du CNOSF ne remplissent pas ces dernières conditions et ne puissent donc plus demeurer membres en l'état.

Toutefois, compte tenu du peu de délai offert, compte tenu aussi du fait que l'éventuel changement de qualité, membre ou membre associé, ne modifierait pas le pouvoir votatif des fédérations concernées, le conseil d'administration a souhaité différer à l'an prochain toute décision en la matière, ce qui pourrait permettre aussi aux fédérations qui le peuvent de se mettre en conformité avec l'article 3.

Avant de passer à la modification statutaire prévue à l'ordre du jour et dont vous avez reçu l'intitulé, il convient de procéder à un vote sur une résolution qui vous est proposée par le conseil d'administration.

Cette résolution est relative à la mise en application des statuts version AG 2000. Comme vous pouvez vous en douter l'application de nouveaux statuts en cours de mandat ne manque pas de soulever quelques questions, en particulier celles des limites de l'application desdits statuts par rapport au " contrat associatif " voulu démocratiquement en Mai 2001 pour la présente mandature.

Même si à l'époque il était clair que ce contrat associatif devait courir jusqu'à la prochaine AG électorale, nous avons souhaité consulter sur ce sujet le comité de déontologie. Ce dernier a confirmé la validité de cette interprétation quant à la durée du contrat associatif.

Vous avez d'ailleurs dans vos dossiers le détail de la réponse fournie par ledit comité de déontologie, dont la position a été partagée par l'unanimité des membres du conseil d'administration.

Nous avons pensé toutefois qu'il valait mieux que les conditions d'application de ces statuts soient à nouveau précisées, et même ratifiées par l'assemblée générale, de façon à éviter tout doute et aussi tout risque de contestation ultérieure. C'est pourquoi nous vous proposons la résolution suivante :

" Par dérogation à l'application immédiate des nouveaux statuts, le conseil d'administration, le bureau directeur, les différentes commissions et groupes de travail en place conservent leur composition et leurs attributions jusqu'à la fin du mandat actuel. "

(La résolution est adoptée à l'unanimité)

Merci pour avoir suivi les propositions de votre conseil d'administration.

Nous pouvons maintenant passer à la modification statutaire pour laquelle cette AGE a été convoquée et dont vous avez reçu la teneur en temps utile, et qui apparaît d'ailleurs sur l'écran. Cette modification a trait à la possibilité de rémunérer les dirigeants d'association.

Vous savez certainement que le CNOSF milite depuis longtemps pour une possibilité de rémunération ou d'indemnisation permettant qu'il puisse ainsi y avoir une contre partie de l'exercice effectif du mandat du dirigeant.

Si dans les anciens statuts du CNOSF figurait l'incompatibilité de la fonction de membre du conseil d'administration avec toute forme d'indemnisation liée à cette fonction, cette notion avait été volontairement enlevée lors de la rédaction des nouveaux statuts.

Partant donc du principe qu'en termes législatifs, ce qui n'est pas interdit est permis, il aurait pu sembler suffisant que la disparition de la notion d'incompatibilité suffise à autoriser la possibilité de rémunération des dirigeants. Il n'en est pas ainsi et la loi de finances pour 2002 fixe à ce sujet un certain nombre de conditions, en particulier que les statuts de l'association doivent prévoir cette possibilité de rémunération.

C'est pourquoi nous vous proposons d'ajouter à l'article 9 intitulé administrateurs le paragraphe 3 :

" Les présents statuts autorisent la rémunération des dirigeants du C.N.O.S.F. conformément à l'article 6-III de la loi de finances n°2001-1275 du 28 décembre 2001 ".

Je souhaite préciser avant que nous passions au vote qu'il s'agit d'un principe très général et que ses applications pratiques, notamment au niveau des éventuels bénéficiaires, du montant imparti et des conditions de décision sont un tout autre sujet, dont les modalités sont aussi fixées par la même loi de finances 2002 et que nous aborderons plus tard dans le cadre de l'AGO pour ce qui concerne les dirigeants du CNOSF.

Si personne n'a de question sur le sujet, nous pouvons passer au vote :

(la résolution est adoptée à l'unanimité)

Merci à vous tous pour cette décision qui va dans le sens de l'histoire et ne manquera pas de servir de référence. A ce sujet nous ne saurions que conseiller aux fédérations qui ne l'auraient pas encore fait et qui doivent tenir prochainement une AGE pour procéder à la modification de leurs statuts d'inclure une disposition de ce type, et ce même s'il n'entraîne pas dans les intentions des dirigeants en poste de la mettre en pratique.

Enfin pour terminer sur ce sujet, qu'il me soit permis en votre nom à tous de remercier ceux qui se sont penchés sur ce délicat dossier et ont su le mener à son terme, en particulier André LECLERCQ qui l'a initié et Christian BIMES qui l'a suivi avec beaucoup d'engagement jusqu'à son aboutissement.

Sur ce, notre AGE est terminée, nous allons donc passer au déroulement de l'AGO.

Je repasse la parole au président Henri Sérandour pour l'approbation du procès verbal de l'assemblée générale 2002.

Merci Denis, le premier point de l'ordre du jour appelle l'approbation du procès verbal de l'assemblée générale 2002. Vous l'avez tous reçu en son temps, je le soumetts donc à votre approbation :

Votes contraires, abstentions, le procès verbal est donc adopté à l'unanimité

Comme l'an dernier, nous avons fait appel aux rédacteurs de l'assemblée nationale, pilotés par notre collègue Claude AZEMA, président de la fédération française de pétanque, et vous aurez ainsi dans un délai très bref le projet de procès verbal des assemblées générales de ce jour.

Nous continuons l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire et je repasse la parole au secrétaire général.

Merci Henri, puisqu'il était question il y a quelques instants de l'assemblée générale de l'an dernier, vous vous souvenez certainement qu'elle avait été pour nous l'occasion d'entendre le nouveau ministre des sports Jean François LAMOUR s'exprimant pour la première fois en tant que tel. Le ministre dans son intervention souhaitait un mouvement sportif fort, qui prenne toute sa place, et fasse preuve à la fois d'initiatives et d'imagination, notamment dans un contexte de concertation générale devant aboutir aux états généraux du sport français, lesquels devaient ensuite permettre de tracer la ligne de conduite pour les années à venir.

Il est de ce fait évident que la préparation de ces états généraux, ainsi depuis que le suivi des orientations qui en ont découlé, auront mobilisé une grande partie de notre énergie, et quand je dis nous, je m'exprime à tous les niveaux du mouvement sportif, incluant notamment les dirigeants de clubs, départementaux et régionaux dont l'apport aura été extrêmement précieux pour la rédaction des résolutions finales.

Quelle que soit la part prise par ces EGSF dans notre mobilisation, il ne faudrait pas en conclure pour autant que les activités habituelles du CNOSF et de ses différents départements et services auraient été en sous régime. Bien au contraire et les rapports d'activité qui vous ont été adressés pourraient, si besoin était, témoigner du contraire. A ce sujet d'ailleurs, vous avez pu remarquer que nous avons choisi de procéder un peu différemment de l'habitude, incluant rapports des collègues et commissions dans les rapports d'activité de chacun des départements auxquels ils sont rattachés. Peut-être cela a-t-il donné à certains d'entre vous une impression plus diffuse ou moins structurée, nous avons pensé que cette méthode était plus illustrative du travail au quotidien et de la synergie entre permanents et élus d'une part, et entre services d'autre part. De toutes façons, si vous aviez des remarques ou des questions sur cette nouvelle forme de présentation ou sur ses contenus, nous sommes à votre disposition pour y répondre.

Comme vous le savez notre fonctionnement et la multiplicité des sollicitations dont nous sommes l'objet requiert un travail d'équipe où chacun trouve à la fois sa place et son expression. Parmi les activités les plus importantes du CNOSF, tant par la quantité de textes à examiner ou de consultations à organiser que par l'incidence qui en découle sur la vie des fédérations figurent celles liées aux aspects juridiques.

Le département piloté par Jacques REY a eu fort à faire en cette année où le chaud et le froid ont soufflé en alternance sur les textes qui régissent la vie du mouvement sportif : 16 et 43, en particulier sont devenus les nombres les plus connus du vocabulaire de base du dirigeant sportif. Je passe donc la parole à Jacques REY pour qu'il vous en parle plus en détail et vous fasse un point de la situation présente et à venir.

Intervention de Jacques REY (point sur les différents travaux effectués en cours d'année et surtout sur les perspectives immédiates pour les fédérations en matière de dispositions statutaires obligatoires)

Merci Jacques. A cet instant du rapport moral, j'aimerais souligner l'importance du travail effectué par la conférence des conciliateurs, dont le fonctionnement est désormais fixé par décret en date du 30 Août 2002. Vous avez les statistiques de 2002 sur l'écran, elles parlent d'elles-mêmes tant sur le nombre de litiges traités que sur celui des cas résolus. J'aimerais enfin vous rappeler que la mission des conciliateurs est entièrement bénévole.

L'an dernier à la même époque, l'assemblée générale fixait la composition du comité de déontologie présidé par François ALAPHILIPPE , ledit comité de déontologie n'a pas manqué d'être consulté sur divers sujets dès sa première année d'existence, devenant ainsi très vite un élément important de notre organisation .

En matière de juridique, il convient aussi d'évoquer les sujets relatifs au sport professionnel, car il ne suffit pas d'affirmer à son sujet notre volonté de garder un lien indéfectible entre les secteurs amateur

et professionnel, encore faut il le lui permettre tout en lui laissant la possibilité d'évoluer dans un contexte économique, social et européen assez changeant.

C'est Bernard LAPASSET, vice président, qui va vous en parler. Mais avant son intervention, pouvons nous aussi saluer le succès qui a été le sien d'avoir obtenu l'organisation de la coupe du monde de rugby 2007 et qui plus est par le remarquable score de 18 à 3, face à nos amis britanniques.

Intervention de Bernard LAPASSET(point sur l'état des travaux et les perspectives en matière de sport professionnel)

Merci à vous deux, Jacques et Bernard, pour ces informations qui illustrent l'importance de ces aspects et me donnent l'occasion de souligner aussi l'investissement de nos spécialistes, à la fois dévoués et compétents, et qui vous le savez sont à même de répondre à vos interrogations, ce qui d'ailleurs n'a pas manqué d'être le cas depuis que le séminaire du conseil d'administration de septembre 2001 en avait fait une des priorités de ce mandat.

Ne quittons pas totalement les aspects juridiques, vous savez que se mène en ce moment le grand chantier de la décentralisation. Le sport jusqu'ici ignoré par la loi de décentralisation de 1984, va désormais être pris en considération dans la future loi. Sous quelle forme, et avec quel atouts, c'est ce dont Bernard AMSALLEM, président du conseil d'aménagement et de développement du territoire va nous parler.

Intervention de Bernard AMSALLEM (point des travaux du CADT, aspects de la loi de décentralisation à propos du sport)

Merci, Bernard, ta présence ici me donne l'occasion de rappeler que les championnats du monde d'athlétisme ont lieu à PARIS au stade de France du 23 au 31 Août et que la FFA vous y attend nombreux, comme d'ailleurs d'autres fédérations organisatrices en 2003 d'un championnat du monde (tennis de table en Mai à PARIS BERCY, escalade en Juillet à Chamonix, parachutisme en Septembre à Gap, lutte en Octobre à Créteil, sport boules en Octobre à Nice, équitation en Octobre à Jardy et canoë kayak en Octobre en Guadeloupe), ce petit récapitulatif se voulant illustratif de la volonté des fédérations françaises d'organiser des événements de portée mondiale et de participer ainsi au rayonnement international de la France.

Comme vous le voyez, le juridique assure une présence importante dans ce rapport moral ; il est encore un domaine où ses aspects sont fondamentaux , c'est celui de la santé des sportifs et de la loi du même nom , des quelques difficultés d'application qu'elle soulève ou encore de sa compatibilité avec le code de l'AMA, sujets fondamentaux touchant au sport et à l'éthique et dont va nous parler Claude Louis GALLIEN.

Intervention de Claude Louis GALLIEN (modalités d'application de la loi sur la santé des sportifs, perspectives en la matière, code de l'AMA)

Merci Claude, Je crois qu'il est important de souligner combien il nous faut demeurer vigilants par rapport à tous ces aspects liés à l'éthique sportive à laquelle nous sommes fondamentalement attachés. C'est sur elle que repose à la fois notre engagement et surtout l'avenir du sport tel que nous l'aimons et le concevons, un sport au service de l'épanouissement de l'homme et de l'exemplarité par rapport à la jeunesse.

A propos d'éthique, de jeunesse et d'éducation, vous avez pu constater dans l'ordre du jour de notre assemblée générale un point sur 2004 année européenne de l'éducation par le sport. En mettant ce thème aussi officiellement en évidence, l'union européenne reconnaît par là même le rôle essentiel du mouvement sportif en matière d'éducation et ce n'est pas la moindre des satisfactions. Nous avons donc prévu une intervention sur ce thème et c'est André LECLERCQ qui s'en chargera tout à l'heure, mais comme il a aussi en charge les secteurs de la vie associative, de la valorisation des ressources humaines et qu'il est aussi président de l'Académie nationale olympique, je lui passe la parole pour qu'il fasse le point sur ces sujets ;

Intervention d'André LECLERCQ (Vie associative, VRH, ANOF)

Merci André et à tout à l'heure pour nous parler de 2004, année de l'éducation par le sport.

Vous avez donc successivement entendu les interventions de Jacques REY, Bernard LAPASSET, Bernard AMSALLEM, Claude louis GALLIEN et André LECLERCQ, il se trouve, ce n'est pas un hasard, que ce sont 5 des 6 membres du bureau directeur qui ont eu à rédiger une contribution en vue des EGSF et après ceux-ci pour affirmer la position du CNOSF sur les thèmes du modèle fédéral, du sport professionnel, de la décentralisation, de sport et santé et des valeurs éducatives et sociales du sport, Jacques et André ayant même eu à présider les groupes de travail relatifs à leurs thèmes respectifs.

Le dernier thème, et pas le moins important traitait du rôle de l'état dans le sport et c'est votre serviteur qui en assurait la contribution au nom du CNOSF.

Nous y avons traité entre autres de l'avenir du FNDS et de l'encadrement technique d'état, sujets éminemment sensibles et essentiels sur lesquels notre président reviendra lors de son intervention prévue en fin d'assemblée générale en présence du ministre des sports Jean François LAMOUR.

Au sujet du FNDS et sans entrer dans les considérations de son futur, j'aimerais souligner que la gestion des dossiers au cours de cette année a été considérablement améliorée dans le sens voulu par le mouvement sportif et que les projets que nous souhaitions voir traiter prioritairement l'ont effectivement été.

Ces résultats n'auraient sans doute pas été possibles sans l'important travail de préparation effectué par les services du CNOSF et par Georges PLANCHOT en particulier qui n'a ménagé ni son temps ni sa peine à cet effet.

Comme vous le voyez, il est difficile voire impossible de ne pas faire référence aux EGSF pour tracer le fil conducteur de ce rapport moral. L'année dernière vous vous souvenez que nous avons évoqué le projet du livre blanc du mouvement sportif. A l'époque la date des EGSF ne nous était pas connue et nous avons pensé à une parution du livre blanc au cours du dernier trimestre de l'année.

Comme nous avons aussi prévu d'accompagner cette parution par une forte campagne de communication, il apparaissait dès lors que nous devons faire un choix entre ce projet de livre blanc et une participation active, pleine et efficace aux EGSF. C'est cette dernière que nous avons choisie et je crois pouvoir dire au nom de mes collègues du conseil d'administration que nous n'avons pas eu à le regretter, d'abord parce que les discussions préparatoires à la tenue des EGSF ont été riches et fructueuses, et ensuite parce que les premières mesures qui sont prises montrent que ces EGSF sont suivis d'effets et d'effets positifs ce qui n'est pas toujours évident et mérite d'être souligné comme il se doit, même s'il convient de rester vigilant.

Il n'empêche que si le domaine essentiel des perspectives que nous aurions pu écrire a certainement été enrichi par les différents débats, celui de l'état des lieux, et notamment de ce que le mouvement sportif est, fait et représente reste encore à faire connaître de meilleure manière, même si les choses vont dans le bon sens, comme en témoigne le choix de l'union européenne pour 2004. L'objectif du livre blanc n'est donc pas annulé, il est tout simplement différé.

J'en aurai personnellement terminé avec les états généraux en rappelant le rôle de premier plan qu'a tenu le mouvement sportif dans les débats organisés en région, débats auxquels le ministre et le président du CNOSF ont la plupart du temps participé. Ces EG en région ont permis de faire remonter au plus haut niveau les préoccupations du terrain et ils ont été déterminants dans la rédaction des synthèses finales. Les CROS et CDOS y ont pris toute leur place, ils s'avèrent et s'avèreront sans doute encore plus à l'avenir comme des acteurs de plus en plus incontournables de notre organisation. Je passe donc la parole à Vincent FUSTER, le président du CNCD pour qu'il en parle lui-même.

Intervention de Vincent FUSTER (Point sur le CNCD, l'engagement des CROS et CDOS sur les principaux dossiers)

Merci Vincent et merci aussi à travers ton intervention pour tous ceux qui animent CROS et CDOS.

Je parlais il y a quelques instants de la nécessaire force du mouvement sportif. Qui dit force pense forcément indépendance mais aussi moyens, notamment financiers. C'est cette volonté d'augmenter nos ressources qui avait conduit à développer dès 1996 un programme marketing axé sur les valeurs du sport et de l'olympisme. Il est toujours agréable de mentionner la présence de partenaires à ses côtés car au delà du soutien matériel que celle-ci apporte, il y a aussi une forme de crédibilité du message et du concept qui s'y illustre.

C'est Jacques REY qui va nous faire le point sur le marketing du CNOSF et ses perspectives immédiates.

Intervention de Jacques REY (présentation, actions immédiates, perspectives)

Merci Jacques, vous aurez sans doute remarqué que nous n'avons pas encore parlé des choses purement sportives. En cette année de transition où nous espérons tous et de tout cœur la candidature de PARIS 2012, l'actualité aura été principalement rythmée par les habituels championnats mondiaux ou européens qui sont le baromètre de notre haut niveau.

C'est Michel VIAL, vice président délégué en charge du haut niveau, qui va se charger de vous en faire la présentation.

Intervention de Michel VIAL (résultats d'ensemble de l'année 2002, félicitations et remerciements aux fédérations, FOJE d'été 2003)

Merci Michel, j'ajouterai simplement que Michel, déjà chef de mission lors des J.O. de Sydney a été reconduit dans ce rôle pour les festivals olympiques de la jeunesse européenne 2003 d'hiver et d'été, mais aussi pour les Jeux d'hiver 2006 de TURIN, ce qui permettra à nos deux présidents de fédérations des sports d'hiver de se consacrer à leur rôle de chef de délégation.

A propos de Jeux olympiques, nous ne sommes plus qu' 14 mois des J.O. d'ATHENES, et puisqu'il était question de chef de mission, j'en appelle un autre Jean Michel BRUN , en l'occurrence, pour nous faire le point de la situation et notamment des quelques difficultés rencontrées ou à prévoir.

Intervention de Jean-Michel BRUN (événements sportifs, logistique, hébergements)

Merci Jean Michel, comme nous savons que vous êtes nombreux à envisager de vous rendre à ATHENES en Août 2004, nul doute que ces informations vous seront précieuses. Jean Michel et son équipe sont évidemment à votre disposition pour vous en parler plus longuement si besoin.

Nous voici presque au terme de ce rapport moral, auquel il manque encore la conclusion, ce dont va se charger notre président Henri SERANDOUR.

Merci Denis, merci à tous ceux qui sont intervenus dans ce rapport moral, leur participation est l'illustration d'un travail d'équipe auquel nous sommes les uns et les autres attachés et sans lequel il ne peut y avoir de progression d'ensemble.

J'aimerais associer aussi à ces remerciements tous ceux qui contribuent au fonctionnement de la maison CNOSF, les membres du conseil d'administration, ceux des différentes commissions ou groupes de travail ainsi que l'ensemble du personnel.

J'aimerais aussi adresser félicitations et remerciements aux fédérations sans le travail desquelles les résultats précédemment énoncés mais aussi le rôle social et éducatif du sport ne seraient pas possibles.

Puisque j'en suis aux remerciements, je ne voudrais pas oublier celles et ceux sans qui le fonctionnement du mouvement sportif ne serait pas possible, à savoir les milliers de bénévoles qui animent sans relâche les associations sportives au service du sport et de la jeunesse.

Ainsi s'achève la première partie du rapport moral. Je vous propose de vous prononcer sur la résolution n°2 de l'assemblée générale ordinaire.

(la résolution est adoptée l'unanimité)

Merci de votre confiance, nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour qui appelle l'intervention du trésorier pour le rapport financier.

La parole est donc à André AUBERGER.